

ALTRAN TECHNOLOGIES

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2018 - 11^{ème} résolution

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : 185, AVENUE CHARLES-DE-GAULLE - 92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 40 88 28 00 - FAX : +33 (0) 1 40 88 28 28

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 1 723 040 EUROS - RCS NANTERRE 572 028 041

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

ALTRAN TECHNOLOGIES

Société anonyme au capital de 87.900.132,50 €

Siège social : 96 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

702 012 956 RCS Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2018 - 11^{ème} résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions propres, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions acquises au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

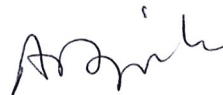
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 5 avril 2018

Les commissaires aux comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**



Ambroise DEPOUILLY

MAZARS



Jean-Luc BARLET